



OFFICE DE L'ÉLEVAGE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Paris, le 14 juin 2007

### **GESTION DE LA CAMPAGNE LAITIÈRE 2007/2008 : LA RÉFÉRENCE FRANÇAISE DOIT ÊTRE REMPLIE INTÉGRALEMENT**

Le Conseil de Direction Spécialisé filières laitières réuni ce jour a examiné la situation actuelle des marchés laitiers et leurs perspectives à moyen terme.

Dans un contexte de forte tension sur les marchés laitiers, en particulier sur les marchés des protéines laitières, qui devrait se poursuivre en 2008, **le Conseil a unanimement souhaité un assouplissement des règles de gestion des quotas laitiers dans l'objectif que la référence française soit remplie intégralement pour la campagne 2007/2008.** Il convient de rappeler que la France a été en sous-réalisation record d'environ 650 000 tonnes à l'issue de la campagne 2006/2007, soit 2,5 % du quota national.

**Pour répondre à cette demande, les représentants du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ont annoncé les dispositions suivantes :**

- L'arrêté de campagne 2007/2008 du 7 mai 2007, publié au Journal Officiel de la République Française du 17 mai dernier, sera modifié pour la gestion par les acheteurs des sous-réalisations :

- les volumes attribués aux producteurs dans le cadre de l'augmentation de la référence nationale de 0,5 % au titre de la campagne 2007/2008 ne seront pas déduits des sous-réalisations disponibles pour les acheteurs ;
- le taux maximum d'allocations provisoires est porté de 10 % à 15 %.

- Pour la fin de campagne 2007/2008, dans la mesure où les disponibilités le permettront, les producteurs pour lesquels les acheteurs auront notifié un taux final d'allocations provisoires inférieur à 4 % verront ce taux porté à 4 %. Cette disposition sera traduite dans le futur arrêté de fin de campagne à prendre en 2008.

De plus, les entreprises se sont engagées à notifier rapidement les premiers taux d'allocations provisoires afin que les éleveurs disposent rapidement des informations nécessaires pour piloter leur production laitière. Enfin, les producteurs attributaires dans le cadre du dispositif TSST (Transferts Spécifiques de quotas sans Terre) ont d'ores et déjà été informés par l'Office du niveau de leur quota supplémentaire et les attributions au titre de l'augmentation de 0,5 % du quota national pour 2007/2008 seront notifiées par l'Office dès juillet.

Un point précis de la collecte nationale sera fait à la fin du mois de septembre de manière à pouvoir annoncer des mesures de fin de campagne dès la réunion du Conseil de Direction de début novembre, incluant les dispositions spécifiques pour les « petits producteurs ».

**Ces mesures conjoncturelles prises dans un contexte exceptionnel ne préjugent pas de la gestion des campagnes suivantes.**

Contact presse : Emmanuel BERT

01 44 68 58 20